



Bulletin
Municipal
N° 39

Le petit journal d'Annois

Le mot du Maire

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

L'année 2017 aura marqué notre territoire : il y a de nombreux changements avec la loi NOTRE, à savoir notre adhésion à la communauté d'agglomération de Saint-Quentin. Notre proximité d'avant s'éloigne un peu et il va falloir du temps pour retisser notre toile de contacts, et pour se familiariser avec tous les nombreux services Saint-Quentinois qui nous seront utiles pour travailler ensemble.

Le processus se poursuit aussi avec la dématérialisation informatique galopante où presque tout se fait sur l'écran. Il nous faut nous adapter, et vite.

Je remercie sans réserve, l'équipe du Conseil Municipal, le personnel, qui ont su donner sans compter de leur disponibilité pour la bonne marche de la Commune.

Concernant le repas des aînés, celui-ci sera programmé en début d'année 2018.

Je vous souhaite à tous une bonne fin d'année, de la tolérance entre nous, pour qu'un petit souci ne devienne pas un problème impossible à résoudre. Un bon rétablissement à ceux qui sont malades et qui souffrent. Du courage à ceux qui ont perdu un être cher dans l'année, ou qui sont dans la difficulté.

J'espère que 2018 sera pour tous une année de bonheur et d'épanouissement au contact des autres.

Bonne lecture.

Bien à vous.

Le Maire

Richard TELATYNSKI

Comptes rendus des conseils municipaux

LE MARDI 22 NOVEMBRE 2016 à 19 h

Présents : Mr Téletynski R. – M Démarest H. - Mme Patin R. – Mr Sendron J-M. –
Mme Liénard I. – Mme Lepreux C.– Mr Legrain H. - Mme Riobé M.

Absents excuses: Mr Ténot F- Mr Poulain M.

Absent: Mr Eeckhout J. **Secrétaire** : Mme Patin R

ACCORD LOCAL DETERMINANT LE NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES DU NOUVEL EPCI né de la FUSION de la C32S et de la CASQ.

- Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-6-1 et L.5211-6-2 ;

- Vu le schéma départemental de coopération intercommunale du département de l'Aisne arrêté le 30/03/2016

- Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 avril 2016 portant projet de périmètre de la fusion de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin et la Communauté de Communes du Canton de St Simon.

- Le Maire rappelle au conseil municipal que la composition de la Communauté d'Agglomération issue de la fusion entre la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin et la Communauté de Communes du Canton de Saint-Simon est fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1) de fixer à 76 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté issue de la fusion entre la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin et la Communauté de Communes du Canton de Saint-Simon, répartis comme suit :

COMMUNES	NOMBRE DE SIEGES	POPULATION
ANNOIS	1	392
ARTEMPS	1	366
AUBIGNY-AUX-KAISNES	1	240
BRAY-ST-CHRISTOPHE	1	73
CASTRES	1	246
CLASTRES	1	637
CONTESCOURT	1	65
CUGNY	1	601
DALLON	1	428
DURY	1	210
ESSIGNY-LE-PETIT	1	375
FAYET	1	702
FIEULAINE	1	277
FLAVY-LE-MARTEL	1	1669
FONSOMME	1	523
FONTAINE-LES-CLERCS	1	282
FONTAINE-NOTRE-DAME	1	407
GAUCHY	3	5439
GRUGIES	1	1237
HAPPENCOURT	1	149
HARLY	1	1720
HOMBLIERES	1	1540
JUSSY	1	1233
LESDINS	1	853
MARCY	1	179
MESNIL-SAINT-LAURENT	1	467
MONTECOURT-LIZEROLLES	1	1697
MORCOURT	1	606
NEUVILLE-SAINT-AMAND	1	888
OLLEZY	1	179
OMISSY	1	814
REMAUCOURT	1	329
ROUVROY	1	525
SAINT-QUENTIN	36	57271
SAINT-SIMON	1	607
SERAUCOURT-LE-GRAND	1	800
SOMMETTE-EAUCOURT	1	166
TUGNY-ET-PONT	1	287
VILLERS-ST-CHRISTOPHE	1	471
TOTAL	76	84950

2) d'autoriser Mr Le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
Vote à l'unanimité.

DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT à la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-QUENTIN.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal que suite à la fusion de la Communauté de communes du canton de Saint-Simon (C32S) avec la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin (CASQ), la commune d'ANNOIS doit désigner :

- un délégué titulaire : Mr le Maire Mr R. TELATYNSKI

- un délégué suppléant : Mr H. DEMAREST

Vote à l'unanimité du CM.

PARTICIPATION pour la Commune d'ANNOIS aux FRAIS DE PISCINE et FOURNITURES SCOLAIRES 2015/2016 pour les enfants d'ANNOIS = 17 élèves

FOURNITURES SCOLAIRES : 51,55 € X 17 = **876,35 €**

PISCINE (69 Séances X 2 € (prix unitaire) = **138,00 €**

TOTAL = **1 014,35 €**

PROPOSITION D'UN DON à la Commune de LAUCOURT (80700).

Mr le Maire expose au CM la sollicitation du Maire de LAUCOURT pour sauver sa Commune d'une dette suite à un accident de deux hommes : l'un d'entre eux, perdit la vie, le second, fut grièvement blessé.

Cet accident mortel est arrivé par méconnaissance des lois et par un bénévolat fréquent dans les petites communes lorsqu'il s'agit de faire quelques économies budgétaires....

Les dommages causés par cet accident n'ont pu être pris en charge par leur assurance.

C'est pour cela que le Conseil Municipal décide à l'unanimité de faire un don de 100,00 € par solidarité.

TRAVAUX SUR L'UN DES BATIMENTS DE L'ANCIENNE ECOLE.

Mr le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de changer les gouttières sur l'un des bâtiments de l'ancienne école.

Le devis de Mr DUVAUCHELLE Florent est proposé au CM qui s'élève à la somme de : **1 805,36 €.**

Ce devis est accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

REALISATION D'UNE TERRASSE A L'ANCIENNE ECOLE.

Mr le Maire expose au Conseil Municipal le devis pour une réalisation d'une terrasse afin de terminer la pose de la porte fenêtre extérieure de l'ancienne école.

Le devis se monte à la somme de **900,00€** et sera prélevée sur le compte « 2313 » prévu pour la remise en état de l'ancienne école pour faire un logement locatif. Vote à l'unanimité.

DELIBERATION A PRENDRE SUR LE MONTANT TOTAL LIE A L'IMPLANTATION DES EOLIENNES.

La Communauté de Communes du Canton de Saint-Simon a adapté le principe de répartition suivant des produits fiscaux liés à l'implantation d'une ferme éolienne sur les Communes de : Ollezy, Sommette Eaucourt et Cugny à savoir :

- 50% pour les Communes sièges d'éolienne

- 30% pour les Communes autres de la C32S en fonction de la population INSEE

- 20 % restants à l'EPIC (établissement public de coopération intercommunale)

Vote à l'unanimité.

ORGANISATION DU TELETHON

Une permanence à la Mairie de ANNOIS se déroulera le **SAMEDI 3 DECEMBRE de 11h à 12h** pour accueillir les personnes désirant faire un don.

Le MARDI 20 Décembre 2016 à 19 h

Présents : Mr Télatynski R. – M Démarest H. - Mme Patin R. – Mr Sendron J-M. –
Mme Lepreux C.– Mr Legrain H. - Mme Riobé M.

Absents Excusés ayant donné un pouvoir : Mr Ténnot F - Mme Liénard I.

Absents: Mr Eeckhout J. - Mr Poulain M.

Secrétaire : Mme Patin R

INSTRUCTION PREFERATORALE : DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES à la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-QUENTIN.

Mr le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal qu'un délai de trois mois à compter de l'arrêté portant création du nouvel EPCI, dans la limite du 15 décembre 2016, est laissé aux communes pour s'accorder sur une répartition des sièges dérogeant au droit commun.

La commune d'ANNOIS doit désigner :

- un délégué titulaire : **Mr le Maire Monsieur TELATYNSKI Richard.**
- un délégué suppléant : **Mr DEMAREST Hugues 1^{ER} Adjoint.**

Vote à l'unanimité.

INTEGRATION DANS LA VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE de la rue dénommée : « Rue du rond-point » à JUSSY.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 29/09/2016,

Décidant d'intégrer dans la voirie d'intérêt communautaire la rue dénommée « rue du rond-point »,

Considérant que cette intégration entre dans le cadre des compétences dévolues à la C32S en

Matière de « voies existantes ou à créer desservant une zone d'activité économique »,

Décide d'accepter l'intégration dans la voirie d'intérêt communautaire de la rue du « rond-point » à Jussy.

PARTICIPATION de la COMMUNE aux FRAIS D'ACCUEIL DES ELEVES D'ANNOIS au Service DE CANTINE et de GARDERIE PERISCOLAIRE ANNEE 2015-2016.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le décompte des charges financières :

RECAPITULATIF :

- Période du 2/11/2015 au 31/12/2015 (deux mois à 191.50 €) = 383.00 €
 - Période du 01/01/2016 au 31/12/2016 (10 mois à 193,00 € = 1 930,00 €
- Charges financière TOTAL = 2 313,00 €

ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE KILOMETRIQUE à L'ADJOINT ADMINISTRATIF.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'adjoint administratif est amené à utiliser son véhicule personnel pour des déplacements de service communal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'allouer à

Mme RIGAUD Laurette, Adjoint administratif, une indemnité kilométrique suivant

le tarif en vigueur.

JEUDI 9 MARS 2017 à 19 h

Présents : Mr Télatynski R. – M Démarest H. - Mme Patin R. – Mr Sendron J-M. –
Mme Lepreux C.– Mr Legrain H. - Mme Riobé M.- Mr Ténot F- Mme Liénard I. -
Mr Poulain M.

Absents: Mr Eeckhout J.

Secrétaire : Mme Patin R

FIXATION DES INDEMNITES de FONCTION du MAIRE et des ADJOINTS

Mr le Maire expose au CM les modalités de fixation des indemnités allouées au Maire et aux Adjoints. A compter du 1 janvier 2017, les indemnités de fonction des élus doivent être calculées en référence à l'indice terminal de la fonction publique. L'actualisation doit être opérée par une nouvelle délibération et pourra faire référence à l'indice brut terminal de la fonction publique.
Vote à l'unanimité du Conseil Municipal.

PRESENTATION DES DEVIS DE RENOVATION ANCIENNE ECOLE « 2^{ème} Phase »

Présentation des devis :

S.A.R.L RENO.M.A :

Les plafonds :

Démontage des plafonds et des cloisons existants.

Isolation des murs et des plafonds.

Pose de cloisons, portes intérieures, pose d'enduit à bande 2 couches, habillage des menuiseries existantes. Fourniture et pose d'une VMC.

Montant total des travaux H T : 31 901.42 € 33 656.00 € TTC

S.A.R.L RENO.M.A. :

Travaux sanitaire et chauffage

Modification des réseaux, fourniture et pose de meubles divers, robinetterie, accessoires, plomberie, carrelage, faïence.

Dépose et repose des radiateurs existants et fourniture de deux radiateurs en acier.

Montant total des travaux HT : 11 274.04 € 12 401.44 € TTC

SARL COQUELET – AMBELLOUIS

Installation électrique :

Dépose ancienne installation.

Fourniture et pose de l'installation électrique selon la nouvelle norme NFC 15.100 dans toutes les pièces.

Attestation de conformité consuel.

Montant total des travaux HT : 9 859.00 € 10 844.90 € TTC

Après en avoir délibéré, le CM, à l'unanimité décide d'attribuer les travaux de la 2^{ème} phase : S.A.R.L RENO.M.A, S.A.R.L COQUELET – AMBELLOUIS.

DEMANDES DE SUBVENTIONS pour les TRAVAUX de l'ANCIENNE ECOLE Phase 2:

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de présenter plusieurs demandes de subventions:

- à la réserve parlementaire de l'assemblée nationale, et du Sénat.
- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le CM décide à l'unanimité de faire ces demandes pour l'année 2018.

DEMANDE DE SUBVENTIONS au titre du C.D.D.L pour les travaux de rénovation : PLAFONDS – SANITAIRE – CHAUFFAGE - ELECTRICITE de l'ANCIENNE ECOLE (année 2018).

Le Conseil Municipal sollicite à l'unanimité une subvention au titre du C.D.D.L pour ces travaux.

DEVIS POUR LA RESTAURATION DU MOBILIER COMMUNAL

Mr le Maire porte à la connaissance le devis proposé par Les Etablissements LENTZ 59156 LOURCHES pour la restauration de huit chaises et 1 fauteuil en cannage pour un montant de 470,00 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis pour ces travaux de rénovation.

DEVIS POUR LA COUPE DES ARBRES DERRIERE L'ANCIENNE ECOLE

Mr le Maire expose au CM le besoin de coupe des arbres sur la parcelle de la mairie derrière l'ancienne école en raison de plaintes du voisinage et pour des raisons de Sécurité.

Un devis a été demandé à Mr RAMON RENE 80190 FALVY pour un montant de 1450,00 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis pour ces travaux de coupe d'arbres.

DEVIS DU RACCORDEMENT ELECTRIQUE PORTANT SUR LE LOGEMENT COMMUNAL (ANCIENNE ECOLE).

Une proposition de raccordement de l'ANCIENNE ECOLE par les Ets ENEDIS ELECTRICITE d'un montant de 1 255.97 € TTC a été proposée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de signer la proposition.

FRAIS DE DEPLACEMENTS DE Mr MOINE. « FONCTIONS ITINERANTES »

Mr le Maire expose au CM que suite aux divers déplacements dans la commune de Mr MOINE Jean Marie avec son véhicule personnel pour des missions itinérantes : « se rendre au marais, trajets dans la commune », une délibération doit être prise pour le remboursement de ces déplacements ANNOIS – ANNOIS. Elle fixe par délibération la liste des fonctions ouvrant droit à ce remboursement ainsi que le montant de l'indemnité qui ne peut dépasser 210 € par an. Vote à l'unanimité.

DELIBERATION A PRENDRE CONCERNANT LE MAIRE : « Partie civile de la Commune de ANNOIS »

Monsieur le Maire expose que l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner à Monsieur le Maire l'ensemble des délégations prévues par l'article L.2122-22 du CGCT.

PREVISION DE FRAIS SUPPLEMENTAIRES D'AVOCAT.

Suite à une demande auprès du cabinet d'avocat de Me Marc ANTONINI représentant la Commune de d'ANNOIS face à une procédure de justice, Mr le Maire demande au Conseil Municipal d'engager des frais supplémentaires pour paiement de ces honoraires.

Vote à l'unanimité.

PAIEMENTS DES TRAVAUX CONCERNANT LA TEMPETE « FRANCHISE D'ASSURANCE »

Mr le Maire expose au CM que suite à la tempête des travaux sont à la charge de la Commune.

Travaux logement Mr et Mme SENECHAL : Devis S.A.R.L DESCHAMPS = 263.27 €

Travaux logement Mr BOITELLE Hervé : Devis DUVAUCHELLE Florent = 488.34 €

Travaux sur un bâtiment Communal : Devis DUVAUCHELLE Florent = 1 237.20 €

Travaux sur terrain de la Mairie : Devis Mr RAMON = 250.00 €

L'assurance de la Commune GAN nous pénalise d'une franchise de 847,00 €.

Après acquittement de ces factures l'assurance GAN nous remboursera les frais moins la franchise suivant le rapport d'expertise.

Mr le Maire demande au CM d'accepter le remboursement de l'assurance GAN.

Vote à l'unanimité du Conseil Municipal.

LE JEUDI 6 AVRIL 2017 à 19 h 30

Présents : Mr Téletynski R – M Démarest Hugues - Mme Patin R –
Mr Ténot F – Mme Liénard I – Mme Lepreux C – Mr Legrain H.

Absente excusée ayant donné pouvoir: Mme Riobé M

Absents: Mr Sendron J-M - Mr Eeckhout J- Mr Poulain M

Secrétaire : Mme Patin R

Compte Administratif 2016 :

Fonctionnement Dépenses : 133 475.71 €
 Recettes : 417 679.56 €
 Excédent : 284 203.85 €

Investissement Dépenses : 138 672.88 €
 Recettes : 160 093.00 €
 Excédent : 21 420.12 €

Le Conseil Municipal approuve le C.A 2016 à l'unanimité.

Affectation des résultats Exercice 2016 :

Le CM après avoir entendu le CA 2016 statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 considérant que le CA fait apparaître :

Résultat de Clôture Année 2016

- Un excédent de Fonctionnement cumulé de : 284 203.85 €
- Un excédent d'Investissement cumulé de : 21 420.12 €
TOTAL : 305 623.97 €

L'excédent d'investissement est de + 21 420.12 €
Les restes à réaliser en dépenses sont de : - 32 268.00 €
Soit un besoin de financement de : 10 847.88 €

Par conséquent, l'affectation des résultats est la suivante :

- ✓ 10 847.88 € au 1068 (pour couvrir le besoin de financement)
- ✓ 273 355.97 € au 002 en recettes de fonctionnement.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'affectation des résultats.

Approbation du compte de gestion du Receveur Municipal

Après avoir entendu le CA 2016, considérant les opérations régulières et justifiées, déclare que le Compte de Gestion dressé par le Receveur Municipal pour l'exercice 2016 est certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part, vote à l'unanimité.

Vote du Budget Primitif 2017 :

Section d'investissement

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
	<u>Votes du Conseil</u>		<u>Votes du Conseil</u>
Charges à caractère général	287 473.57		
Charges de personnel & frais assimilés	61 000.00	Produits des services, du domaine & des divers	9 390.00
Autres charges de gestion courante	26 350.00		
Charges financières	5 160.00	Impôts & taxes	88 000,00
		Dotations, subventions	71 600.00
Charges exceptionnelles	1 300.00	Autres produits de gestion	16 150,00
Dotations aux amort et prov	17 282.00	Autres produits	1.60
<i>Virement à la section investissement</i>	<i>60 282.00</i>	Excédent de fonctionnement reporté	273 355.97
Dépenses de fonctionnement	458 847.57	Recettes de fonctionnement	458 847.57

Section d'investissement

Dépenses	Votes du Conseil	Recettes	Votes du Conseil
-Remboursement d'emprunts	19 820,00	-Excédent investissement reporté	21 420.12
-Autres bâtiments publics	3 000.00	-Excédent de fonctionnement	10 847.88
-Rénovation en logt locatif de l'ancienne école	58 300.00	-FCTVA	4 026.00
-Install, agencement	15 000,00	-Subvention	19 263.00
-travaux rue des 2 moulins	32 268.00	-amortiss -frais d' études	957.00
supplément	4 733.00	-bât et install	15 915.00
		-mobilier	410.00
		<i>Virement de la section fonct</i>	<i>60 282.00</i>
Dépenses d'investissement	133 121.00	Recettes d'investissement	133 121.00

Fonctionnement : Dépenses 458 847.57 €
Recettes 458 847.57 €

Investissement : Dépenses 133 121.00 €
Recettes 133 121.00 €

Le Conseil Municipal décide le vote du budget primitif 2017 à l'unanimité.

Vote du Taux des Taxes directes locales 2017 :

L'assemblée décide que l'imposition reste sans augmentation :

- Taxe d'Habitation : 14,59 %
- Taxe sur le Foncier Bâti : 15,06 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 31,74 %

Vote à l'unanimité.

CONTRAT ANNUEL DE TONTE par L'ADERMAS :

de la commune, du détroit et la parcelle derrière la mairie :

- 15 Passages à 312,00 € (remise 20%) : 3 744,00 €

CONTRAT ANNUEL DE DEBROUSSAILLAGE

du chemin de terre menant à la chapelle :

- 3 Passages à 79.56 € 238.68 €

Frais divers 50.00€

CONTRAT ANNUEL DE TONTE ET FAUCHAGE (maison communale) :

- 4 Passages à 84.00 € 336.00 €

MONTANT TOTAL DES FRAIS ADERMAS : 4 368.68 €

DEVIS ADERMAS :

réalisation et pose d'une porte de garage pour un bâtiment de l'ancienne école.

Démontage et enlèvement de la porte existante.

Réalisation et pose de la porte de garage :

MONTANT TTC 822.20 €

Vote à l'unanimité.

CONTRIBUTION SDIS 2017 :

Mr le Maire expose au Conseil Municipal le transfert à la Communauté d'agglomération du SAINT-QUENTINOIS de la contribution obligatoire au financement du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

Le CM décide à l'unanimité le transfert.

PARC EOLIEN DES TOURNEVENTS DU COS : Mr le Maire porte à la connaissance l'obligation d'un AVENANT N° 1 à la convention relative aux Servitudes de voiries de la Commune d'ANNOIS conclue le 06 Septembre 2016.

Vote à l'unanimité.

COMPOSITION DE LA COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS :

Considérant que la commission intercommunale des impôts directs (CIID) est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique : Mr le Maire expose au CM la désignation de deux membres qui pourraient y siéger. Après en avoir délibéré, le CM désigne à l'unanimité Mr Téletynski R. titulaire et Mr DEMAREST H. suppléant.

Composition du bureau de vote du Dimanche 23 Avril 2017 : « ELECTIONS PRESIDENTIELLES »

- De 8h00 à 10h45 : Mr TELATYNSKI R. – Mr EECKHOUT J. – Mme RIOBE M.
- De 10h45 à 13h30 : Mr DEMAREST H. – Mme PATIN R. – Mr TENOT F.
- De 13h30 à 16h15 : Mr TELATYNSKI R. – Mr LEGRAIN H. – Mr SENDRON J.M.
- De 16h15 à 19h00 : Mr DEMAREST H. – Mme LEPREUX C. – Mr POULAIN M.

Composition du bureau de vote du Dimanche 7 Mai 2017 : « ELECTIONS PRESIDENTIELLES »

- De 8h00 à 10h45 : Mr TELATYNSKI R. – Mr LEGRAIN H. – Mr POULAIN M.
- De 10h45 à 13h30 : Mr DEMAREST H. – Mme LIENARD H. – Mr TENOT F.
- De 13h30 à 16h15 : Mr TELATYNSKI R. – Mme LEPREUX C. – Mr SENDRON J.M.
- De 16h15 à 19h00 : Mr DEMAREST H. – Mme RIOBE M. – Mr EECKHOUT J.

TRAVAUX SUR LES CHEMINS COMMUNAUX :

Mr le Maire propose d'entretenir chaque année les chemins communaux par l'achat de gravillons avec la participation des agriculteurs qui exploitent les parcelles le long du chemin.

Un devis des Ets **EIFFAGE** à été établi pour des gravillons d'une valeur totale de **5 006.16 TTC**.

Après en avoir délibéré le CM décide à l'unanimité d'accepter le devis.

DEMANDE DE SUBVENTION AU FOND DE SOLIDARITE 2017 :

Le Conseil Municipal de la Commune de ANNOIS sollicite une subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité pour les travaux de voirie **rue des deux moulins**.

MONTANT TOTAL des TRAVAUX : 37 000.50 € TTC

Vote à l'unanimité.

ETAT RECTIFICATIF : DEMANDE DE SUBVENTION AU FOND DE SOLIDARITE 2017

Après avoir pris connaissance des décisions prises par le Conseil Départemental

relatives à la répartition des subventions en provenance du FDS,
Le Conseil Municipal de la Commune d'Annois,

- sollicite une subvention au titre du FDS pour les travaux suivants :

N° OPERATION	NATURE DES TRAVAUX	APPELLATION N° VOIRIE	V/OA	LONGUEUR	MONTANT DE L'OPERATION TTC	MONTANT DE L'OPERATION HT	SUBVENTION	CHARGE COMMUNAL €
2017_01186	06/03/2017	FDS17 ANNOIS VC2 RUE DES 2 MOULINS	V	300	18 500.26 €	15 416.88 €	7 400.10 €	11 100.16 €

- s'engage :

. à affecter à ces travaux 11 100.16 €

. à réaliser les travaux dans un délai de trois ans, depuis le FDS 2017, à partir de la date de notification.

LE JEUDI 18 Mai 2017 à 19 h

Présents : Mr Téletynski R. – M Démarest H. - Mme Patin R. –
Mr Sendron J-M. - Mr Eeckhout J.- Mr Ténot F. – Mme Liénard I. –
Mme Lepreux C – Mr Legrain H.

Absents: Mme Riobé M. - Mr Poulain M. **Secrétaire** : Mme Patin R.

Composition du bureau de vote du Dimanche 11 Juin 2017 : « ELECTIONS LEGISLATIVES »

- De 8h00 à 10h30 : Mr TELATYNSKI R. — Mme PATIN R. - Mme RIOBE M.
- De 10h30 à 13h00 : Mr DEMAREST H. – Mme LIENARD I. – Mr LEGRAIN H.
- De 13h00 à 15h30: Mr TELATYNSKI R. — Mr SENDRON J.M.- Mr TENOT F.
- De 15h30 à 18h00 : Mr DEMAREST H. – Mme LEPREUX C. – Mr EECKHOUT J.

Composition du bureau de vote du Dimanche 18 JUIN 2017 : « ELECTIONS LEGISLATIVES »

- De 8h00 à 10h30 : Mr TELATYNSKI R. – Mme PATIN R. – Mr EECKHOUT J.
- De 10h30 à 13h00 : Mr DEMAREST H. – Mme LIENARD H. – Mr POULAIN M.
- De 13h00 à 15h30: Mr TELATYNSKI R. – Mr SENDRON J.M. - Mr TENOT F.
- De 15h30 à 18h00 : Mr DEMAREST H. – Mme LEPREUX C. – Mme RIOBE M.

PREVISION DES FRAIS DE LA FÊTE CHAMPÊTRE DU 14 JUILLET 2017.

Mr le Maire expose au Conseil Municipal l'achat de différentes fournitures pour l'organisation de la **FÊTE CHAMPETRE du 14 JUILLET 2017**

à savoir :

- l'achat d'une carabine.
- l'achat de différents lots à gagner lors des jeux sur la place.
- l'achat d'un jeu pour les enfants.

Ces dépenses seront affectées sur le compte 6232 « Fêtes et cérémonies ».

Vote à l'unanimité.

LE JEUDI 6 Juillet 2017 à 19 h

Présents : Mr Téletynski R. – M Démarest H. - Mme Patin R. – Mr Sendron J-M. –
Mr Ténot F. - Mme Liénard I. - Mr Legrain H.

Absent excusé ayant donné pouvoir: Mr Poulain M.

Absents: Mme Riobé M. - Mme Lepreux C - Mr Eeckhout J. **Secrétaire** : Mme Patin R.

ORGANISATION DE LA FÊTE CHAMPÊTRE DU 14 JUILLET 2017.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'organiser un repas champêtre gratuit avec animation musicale sur inscription pour les habitants de la Commune d'ANNOIS le **Vendredi 14 JUILLET 2017.**

- D'autoriser Mr le Maire à signer le contrat relatif à l'animation musicale et au repas avec le traiteur.
- La dotation des frais s'établit comme suit :
 - **6 BONS d'une valeur de 10 €** à prendre au magasin **PROXI SUPER à FLAVY LE MARTEL.**
 - **6 BONS d'une valeur de 10 €** à prendre à la boucherie **BERNARDIN à FLAVY LE MARTEL.**
 - Achats de **TROIS PORCELETS** à gagner.
 - Achat d'un réfrigérateur.
 - Achats de fournitures diverses pour l'organisation « boisson, pain, gâteau etc.... »
- Ces dépenses seront affectées sur le compte 6232 « Fêtes et cérémonies ».

MARDI 17 Octobre 2017 à 19 h

Présents : Mr Téletynski R. – Mme Patin R. – Mr Sendron J-M. – Mr Ténot F. –
Mme Liénard I. - Mr Legrain H. - Mme Riobé M. - Mme Lepreux C.

Absent excusé ayant donné pouvoir: M Démarest H.

Absents : Mr Eeckhout J. - Mr Poulain M. **Secrétaire** : Mme Patin R.

ADHESION AISNE PARTENARIAT VOIRIE 2018/2025

Vu le nouveau règlement AISNE PARTENARIAT VOIRIE 2018/2025 adopté par l'assemblée départementale lors de sa réunion du 25 septembre 2017, considérant que les communes pourront bénéficier d'une subvention APV sur les travaux de voirie dans la seule mesure où elles s'engagent à adhérer à ce dispositif et à verser leur cotisation, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de s'engager à acquitter annuellement la cotisation calculée selon ces règles.

PARTICIPATION de la Commune aux FRAIS DE PISCINE et FOURNITURES SCOLAIRES 2016/2017 à l'école de Flavy Le Martel

FOURNITURES SCOLAIRES	852.21 €
FRAIS DE PISCINE	223.52 €

TOTAL	1 075.73 €

Vote à l'unanimité.

VOTE DU RAPPORT D'ACTIVITES DE LA CASQ

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le rapport d'activités 2016 de la CASQ retraçant les actions menées.

Après lecture de ce rapport le CM l'accepte à l'unanimité.

APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT (Commission Locale d'Evaluation des charges Transférées) de la CASQ

AYANT ENTENDU le rapport de présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées de la communauté d'agglomération du Saint-Quentinois relatif à l'évaluation des charges en matière de contingent SDIS.

Vote à l'unanimité.

APPROBATION DU MONTANT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Après avoir entendu le rapport de présentation par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le montant de l'attribution de compensation de **2095 €.**



Infos communales

Etat civil

Décès :

Mr Bouery Jacques : 22/05/2017

Mme Fauconnier épouse Cottret : 25/07/2017

Naissances :

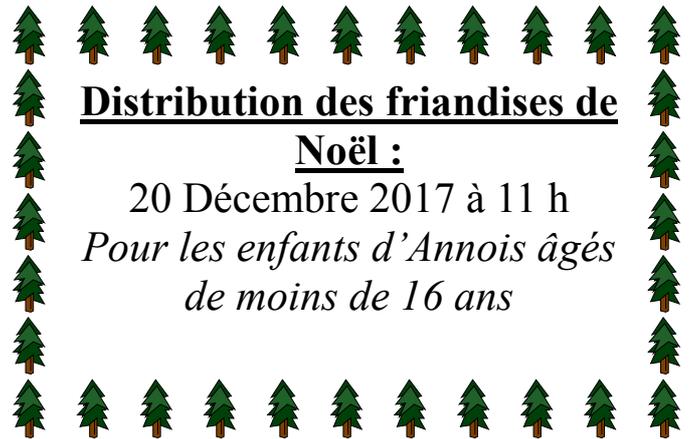
Messence Camille : 01/02/2017

Verrier Soléna : 22/03/2017

Houdan Morin Eloy : 23/04/2017

Fourmas Léandre : 28/08/2017

Fouquet Deldycke Owen : 29/11/2017



Distribution des friandises de

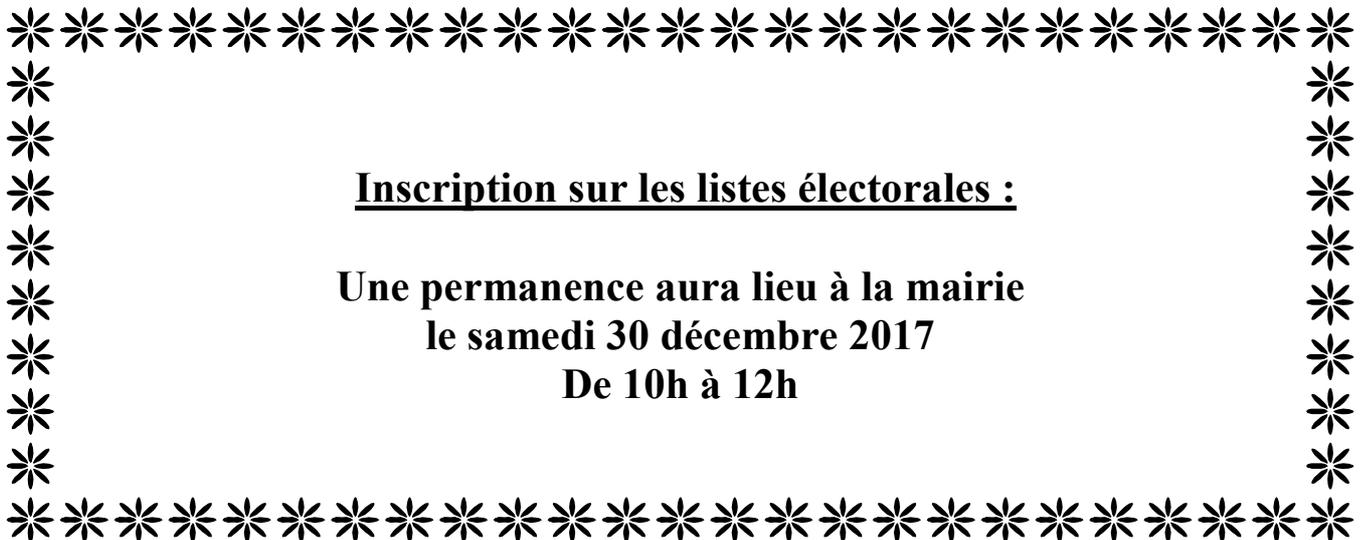
Noël :

20 Décembre 2017 à 11 h

*Pour les enfants d'Annois âgés
de moins de 16 ans*

Vœux du Maire

Vous êtes tous cordialement invités le
Samedi 6 Janvier 2018 à 11 h



Inscription sur les listes électorales :

**Une permanence aura lieu à la mairie
le samedi 30 décembre 2017
De 10h à 12h**

14 Juillet 2017



C'est sous un beau soleil que se sont déroulées, cette année, les festivités du 14 Juillet 2017 à Annois.

Avec au programme :

- le repas dansant sous le préau de la salle du foyer, gratuit pour tous les habitants d'Annois.
- Puis les jeux traditionnels sur la place : tir à la carabine, jeux picards, course aux sacs, pêche aux canards, tir à la potence..., avec à la clé de nombreux lots à gagner dont les fameux cochons ...

Rendez vous donc l'année prochaine !!

commémoration du 11 novembre 2017



Discours officiel du 11 Novembre lu par Mr le Maire.

Enumération par le Président des noms des anciens combattants 14-18 d'Annois, morts pour la France, et des civils morts en déportation .

Hommage au cimetière d'Annois sur les tombes des anciens combattants.

Verre de l'amitié à la salle du foyer.

Calendrier des rencontres des personnes retraitées

Les rencontres ont repris le 7 septembre 2017 , à la salle du foyer .

Dates des prochaines rencontres (à 14h30) :

le 14 décembre 2017

le 5 Avril 2018

le 28 décembre 2017

le 19 Avril 2018

le 11 Janvier 2018

le 3 Mai 2018

le 25 Janvier 2018

le 17 Mai 2018

le 8 février 2018

le 31 Mai 2018

le 8 Mars 2018

le 14 Juin 2018

le 22 Mars 2018

le 28 Juin 2018

Venez nous rejoindre !!

Rachel Patin

RENOVATION DES CHEMINS RURAUX

2017 est la première année sous le régime de l'après quota sucre pour la production betteravière européenne. La conséquence est la libéralisation totale du prix du sucre (et donc du prix de la betterave sucrière) au niveau européen.

Le prix du sucre est fixé désormais en fonction de l'offre et de la demande mondiale de sucre.

Il n'existe plus de « filet de sécurité » du prix du sucre (et donc de la betterave).

Les industriels du sucre européens (St Louis sucre, Tereos, Cristal union...) ont demandé aux producteurs de betteraves d'augmenter les surfaces (+ 20%). L'objectif est de transformer plus de betteraves en sucre, afin mieux amortir l'outil industriel et de rester compétitif face au sucre brésilien notamment.

Les conséquences directes pour nos régions sont :

-des campagnes betteravières plus longues (4 mois)

-des routes et des chemins soumis au roulement des camions dans des conditions difficiles (pluies, gel/dégel, voir neige) et ceci jusqu'à fin janvier.

Conscient de ces désagréments vis-à-vis de la population et afin de préserver l'intégrité des chemins et routes du village, la municipalité en collaboration avec les agriculteurs ont décidé :

-un itinéraire des camions transmis au service transport de la sucrerie.

Le principe : passage à vide dans le village, sortie à charge par les chemins ruraux.

-afin de permettre cet itinéraire aux camions : La municipalité a financé un budget de 5 000 € de cailloux, les agriculteurs ont assuré le transport ainsi que l'étalement des cailloux sur les chemins.

Pour information :

l'usine de Eppeville c'est : 150 salariés permanents + 70 saisonniers
et environ 1 650 emplois indirects

Hugues Demarest

AndiGo Aide au transport des personnes handicapées



SYNERGIHP Saint-Quentin, propose l'accompagnement des personnes en situation de handicap physique, mental ou sensoriel.

Critères d'admission :

- Titulaires d'une carte d'invalidité à 80 %.
- Titulaires d'une carte étoile verte (cécité).
- Personnes circulant en fauteuil roulant.
- Personnes entrant dans les catégories GIR 1-2-3-4 fixé par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées, émanant du Conseil départemental de l'Aisne).

Examen au cas par cas :

- Handicap mental,
- Incapacité de se déplacer seule sur 500 mètres,
- Toute impossibilité à rester en position debout + de 20 minutes ou à utiliser les escaliers.

Tous les dossiers sont présentés devant une Commission technique.

Le service :

- Préinscription au service obligatoire.
 - Prise en charge et acheminement, de porte en porte, sur les **39 communes de l'Agglomération du Saint-Quentinois**.
 - Services de 6h30 à 0h30 , 7j/7, toute l'année même les jours fériés.
 - Accueil téléphonique de 7h à 19h du lundi au Vendredi et le samedi de 7h30 à 12h30.
 - Réservation avant 17h, la veille du voyage (*vendredi avant 17h pour le lundi*)
- Tarif : 2,20 € et 4,20 €** le dimanche et les jours fériés

Les dossiers d'inscription au service sont à retirer auprès des services de SYNERGIHP Saint-Quentin :

2, rue Paul-Emile Victor
02100 Saint-Quentin
Tel : 09 83 05 46 69